

Annexe III**ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS**

PÉRIODE DE FORMATION EN LYCÉE	HORAIRES ANNUELS		HORAIRE HEBDOMADAIRE INDICATIF
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	
DOMAINE A 1 Formation professionnelle et technologique - Enseignement professionnel - Mathématiques, physique-chimie - Économie-gestion	392 (56 + 336) (a) 84 (56 + 28) (b) 28	350 (50 + 300) (a) 75 (50 + 25) (b) 25	14 (2 + 12) (a) 3 (2 + 1) (b) * 1
DOMAINE A 2 - Français, histoire-géographie - Langue vivante	112 (84 + 28) 56	95 (75 + 20) 50	4 (3 + 1) (b) (c) 2
DOMAINE A 3 Enseignements artistiques - Culture artistique - Arts appliqués	56 112	50 100	2 4
DOMAINE A 4 Éducation physique et sportive	56	50	2
TOTAL	896	800	32
Période de formation en milieu professionnel :	16 semaines sur 2 années		

(a) Le deuxième chiffre figurant entre parenthèses correspond à des activités en groupe d'atelier.

(b) Le deuxième chiffre figurant entre parenthèses correspond à un enseignement par groupe à effectif réduit.

* Le dédoublement d'une heure porte uniquement sur l'enseignement de la physique-chimie (mathématiques : 1 heure classe entière ; physique-chimie : 1 heure classe entière + 1 heure dédoublee).

(c) Le dédoublement d'une heure porte uniquement sur l'enseignement du français.

A

nnexe IV

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BREVET DES MÉTIERS D'ART DE LA DENTELLE Options : fuseaux aiguille		Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités*) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Autres candidats	
Épreuves	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
Domaine A 1					
E 1 Épreuve professionnelle et technologique	9	CCF		ponctuel pratique	35 heures
E 2 : Mathématiques/Physique et chimie **	2	ponctuel écrit	2 heures	ponctuel écrit	2 heures
E 3 : Présentation d'un dossier **	4	ponctuel oral	30 min (a)	ponctuel oral	30 min (a)
Domaine A 2 **					
E 4 : Français-Histoire-géographie	3	ponctuel écrit	4 heures 30	ponctuel écrit	4 heures 30
E 5 : Langue vivante	2	CCF		ponctuel oral	20 min (b)
Domaine A 3 **					
E 6 : Culture artistique	4	ponctuel écrit	2 heures	ponctuel écrit	2 heures
E 7 : Arts appliqués	5	ponctuel écrit	8 heures	ponctuel écrit	8 heures
Domaine A 4 **					
E 8 : Éducation physique et sportive	1	CCF		ponctuel pratique	

CCF : Contrôle en cours de formation

(a) : épreuve orale précédée de 30 minutes de préparation

(b) : épreuve orale précédée de 20 minutes de préparation

* L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel, BP et BTS.

** Domaines communs aux deux options.